

## COMMISSION LOCALE DE L'ACTIVITE LIBERALE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Instances	Qualité des représentants des usagers	Nombre de représentants des usagers	Mode de désignation
<b>Commission locale de l'activité libérale des établissements de santé</b>	<u>Un représentant des usagers du système de santé choisi parmi les membres des associations mentionnées à l'article L. 1114-1.</u>	<b>1 représentant des usagers</b>	designé par le directeur général de l'ARS

CHR-GHSR	Mme Céline LUCILLY (UDAF)	1	ARRETE 320/2010 DU 16/12/2010 COMPOSITION VALABLE JUSQU'AU 08/01/2011
CHER	PAS DE COMMISSION CAR PAS D'ACTIVITE LIBERALE DES MEDECINS DE L'ETS POUR L'INSTANT		
CHR-CHD	PAS DE REPRESENTANT DES USAGERS	0	ARRETE 39/2008 COMPOSITION A COMPTER DU 25/10/2007 POUR UNE DUREE DE 3 ANS
EPSMR	Mme Liliane MANIKON (ARFAMHP)	1	ARRETE N° 319/2010 DU 16/12/2010 COMPOSITION VALABLE JUSQU'AU 24/08/2011
CHGM	PAS DE REPRESENTANT DES USAGERS	0	ARRETE N° 186/2008 COMPOSITION A COMPTER DU 08/10/2007 POUR 3 ANS